

## Article 34

Les délégations des pays exportateurs disposent au Conseil du nombre de voix suivant:

Australie .....	45
Belgique .....	15
Brésil .....	70
Chine .....	65
Costa Rica .....	10
Cuba .....	245
Danemark .....	15
France .....	30
Guatemala .....	10
Haïti .....	10
Hongrie .....	15
Inde .....	35
Indonésie .....	40
Italie .....	15
Mexique .....	20
Nicaragua .....	10
Panama .....	10
Royaume des Pays-Bas .....	15
Pérou .....	50
Philippines .....	20
Pologne .....	30
Portugal .....	10
République Dominicaine .....	65
Tchécoslovaquie .....	35
Union Sud-Africaine .....	20
Union des Républiques socialistes soviétiques .....	95
Total	1.000

## Article 35

Chaque fois qu'intervient un changement dans la participation au présent Accord ou qu'un pays est suspendu de son droit de vote ou est rétabli dans ce droit en vertu d'une disposition du présent Accord, le Conseil redistribue les voix au sein de chaque groupe (pays importateurs et pays exportateurs), proportionnellement au nombre de voix détenues par chaque membre du groupe, sous réserve qu'aucun pays ne dispose de moins de 10 voix ni de plus de 245 voix, et qu'il n'y ait pas de fraction de voix, et sous réserve également que le nombre de voix des pays disposant de 245 voix aux termes de l'article 33 ou de l'article 34 ne soit pas réduit, eu égard au nombre important de voix auquel chacun de ces pays a renoncé en acceptant le nombre de voix qui lui est attribué par les articles 33 et 34.

## Article 36

1. A l'exception des cas où le présent Accord prévoit expressément une autre procédure, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les pays exportateurs et à la majorité des suffrages exprimés par les pays importateurs, à condition que cette dernière majorité soit l'expression des suffrages d'un tiers au moins du nombre des pays importateurs présents et votants.

2. Lorsqu'un Vote spécial est exigé, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des deux tiers au moins des suffrages exprimés, comprenant une majorité simple des suffrages exprimés par les pays exportateurs et une majorité